



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 41 - MAI 2014

SOMMAIRE

Préfecture de l'Hérault

Arrêté N °2014118-0006 - Subdélégation de signature du directeur départemental
de
la sécurité publique de l'Hérault

.....

1



PREFET DE L'HERAULT

Arrêté n ° 2014118-0006

**signé par
Le Directeur**

le 28 Avril 2014

Préfecture de l'Hérault

Subdélégation de signature du directeur
départemental de la sécurité publique de
l'Hérault



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
DE L'HÉRAULT

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-I-1159 du 13 juin 2013 de M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN, préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, donnant délégation de signature à M. Jean-Michel POREZ, Contrôleur Général, directeur départemental de la sécurité publique de l'Hérault ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POREZ, Contrôleur Général, directeur départemental de la sécurité publique de l'Hérault ; subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marie FARNAULT, commissaire divisionnaire, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de l'Hérault, pour les matières énumérées aux articles 1, 2 de l'arrêté précité.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel POREZ, Contrôleur Général, directeur départemental de la sécurité publique de l'Hérault, la délégation qui lui est consentie pour l'article 3 de l'arrêté précité, sera exercée par :

- Jean-Marie FARNAULT, Commissaire divisionnaire, Directeur Départemental adjoint de la sécurité publique,
- Régis DUFAUT, Commissaire Divisionnaire, CSP Montpellier
- Céline CANCE, Commissaire de Police, CSP Montpellier
- Benoît DESMARTIN, Commissaire de Police, CSP Montpellier
- Brigitte MARIN, Commissaire de Police, CSP Montpellier
- Philippe PLEGAT, Commandant E.F., CSP Montpellier
- Thierry DUFFNER, Commandant E.F., CSP Montpellier
- Jean François FERY, Commandant E.F., CSP Montpellier,
- David BRUSSET, Commandant de Police, CSP Montpellier,
- Didier ROCHAS, Commandant de Police, CSP Montpellier
- Raymond SUARD, Commandant de Police, CSP de Montpellier,
- Stéphane LEMERCIER, Capitaine de Police, CSP de Montpellier
- Elisabeth GABET, Capitaine de Police, CSP Montpellier,
- Emmanuel GAUTHIER, Capitaine de Police, CSP Montpellier,
- Jérôme CROUZET, Lieutenant de Police, CSP Montpellier
- Jean-Michel GARCIA, Capitaine de Police, CSP de Montpellier,
- Eric ESCUDIER, Capitaine de Police, CSP de Montpellier,
- Erick ESCOLANO, Commandant E.F., CSP Montpellier

- André ASTIE, Capitaine de Police, CSP Montpellier
- Hervé FROBERT, Capitaine de Police, CSP de Montpellier,
- Yvan CAZAS, Major de Police, CSP Montpellier
- André GEIREGAT , Brigadier Chef, CSP de Montpellier
-
- Caroline BELDA, Commissaire de Police, CSP de Sète,
- James ETOURNEAU, Commandant de Police, CSP de Sète
- Nathalie LABBE, Commandant de Police, CSP de Sète,
- Patrick THOMAS, Capitaine de Police, CSP de Sète,
- Pascal SEUL, Capitaine de police, CSP de Sète,
-
- Philippe JOS, Commissaire Divisionnaire, CSP de Béziers
- Guillaume CALAS, Commissaire de Police, CSP de Béziers
- Roxane ZANNETACCI, Commandant de Police, CSP de Béziers,
- Xavière DESROZIER, Capitaine de Police, CSP de Béziers,
- Christophe CURCIO, Capitaine de Police, CSP de Béziers
- Karine AGIUS, Capitaine de Police, CSP de Béziers,
- Didier DARDENNE, Capitaine de Police, CSP de Béziers,
- Philippe KOSCK , Major Rulp, CSP de Béziers,
- Philippe DOOR, Major E.E., CSP de Béziers,
- Pierre SANCHEZ, Major, CSP de Béziers,
-
- François DUCRETTET, Commissaire de Police, CSP D'Agde,
- Jésus FERNANDEZ, Capitaine de Police, CSP D'Agde,
- Didier COULON , Capitaine de Police, CSP D'Agde,
- Eric JOZY, Capitaine de Police, CSP D'Agde.

ARTICLE 3 :

La signature et la qualité de la personne délégataire devra être précédée de la mention suivante :
« Pour le préfet et par délégation, »

ARTICLE 4 :

La présente décision sera transmise à la préfecture de l'Hérault pour publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 28 avril 2014

Pour le Préfet et par délégation
Le Contrôleur Général
Le Directeur Départemental
De la sécurité publique de l'Hérault

Jean-Michel POREZ

